

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires

VIVRE LE SERVICE PUBLIC

13 JUIN 2015 MANIFESTATION NATIONALE

Toutes et tous à Guéret pour la reconquête et le développement des services publics !

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



Halte à la répression anti-syndicale !

expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Le printemps de nos colères

Attendue depuis longtemps, une inter-syndicale (FO, CGT, FSU et Solidaires) s'est réunie pour appeler enfin à la mobilisation. La journée du 9 avril doit permettre de re-mobiliser les salarié-es, du public comme du privé, ou retraité-es, face aux attaques gouvernementales. Toujours sous couvert d'une dette publique qu'il nous reviendrait (et à nous seuls !) de diminuer, les politiques d'austérité mises en place servent surtout à accentuer l'emprise libérale sur nos vies. Partout en Europe, les réseaux militants organisent les résistances contre ces politiques mortifères, la coordination de nos luttes est un enjeu déterminant pour inverser le rapport de forces dans nos pays respectifs et dans toute l'union européenne.

La loi Macron qui, outre son passage en force à l'Assemblée nationale avec l'utilisation du « 49-3 » pour tuer toute velléité de contestation dans les rangs même de la majorité, participe à la déréglementation générale. La banalisation du travail du dimanche en est l'une des illustrations, imposant par là-même une vision de société où tout tourne autour du commerce et de la consommation, en plus d'accentuer des inégalités sociales existantes : les femmes majoritaires dans les commerces en feront les frais...

La déréglementation générale, le projet de loi sur le dialogue social y participe aussi.

Alors que les organisations syndicales et patronales qui étaient invités à négocier (Solidaires était exclue !) n'ont pas réussi à déboucher sur un accord, tant les prétentions du patronat étaient démesurées, le gouvernement vient donc à la rescousse du Medef et de ceux qui veulent « adapter » les garanties collectives actuelles... Le bilan du soi-disant donnant/donnant du fameux pacte de responsabilité (où très peu d'entreprises ont engagé les discussions sur le compte pénibilité, clé de la signature de la cfdt) est là pour nous démontrer à qui sert ce gouvernement.

Refusant de prendre les mesures nécessaires pour juguler le chômage, par la réduction du temps de travail par exemple, imposant encore et toujours le blocage des salaires de des agents de l'Etat, tout en réduisant ses effectifs, ce gouvernement donne l'exemple à suivre au privé. **Il agit pour un système où la précarité « normalisée » est l'avenir, où la productivité détermine seule toutes les organisations de travail au détriment d'une politique de transition écologique créatrice d'emplois, où la contestation doit être réduite.**

Et où se servent allègrement les actionnaires : 56 milliards leur ont été versé en 2014 dans les entreprises du CAC 40 ! Or, c'est bien sur notre travail que ces dividendes sont créés, et la question de les

répartir autrement reste d'actualité quand on « réalise » l'indécence de leur montant.

Nous atteler à comprendre les mécanismes qui sous-tendent de telles réformes, les expliquer aux salarié-es pour sans cesse soulever les injustices auxquelles nous sommes confrontés pour les contester, voilà autant de piliers pour construire les mobilisations. Car leur absence dans la dernière période, associée à un mécontentement légitime vis-à-vis des politiques menées, laisse le champ libre à l'extrême droite, toujours à l'affût pour prendre les rênes d'une société en crise qu'elle ne sera pas en mesure de régler, bien au contraire.

Le combat contre toutes les discriminations et tous les racismes est aussi un impératif face aux discours de haine pour défendre l'égalité des droits, de tous les droits. Renforcer les liens de solidarité entre tous les mouvements sociaux épris de justice sociale est vital pour imposer une société solidaire et égalitaire.

Notre responsabilité est de rester en colère, de l'instiller partout sur nos lieux de travail, de la transformer en mobilisation collective en prenant toutes les prochaines échéances comme des leviers pour dire oui, un autre monde est possible et il nous appartient de le construire.

Être ou ne pas être CHARLIE telle n'est pas la question

Retour sur l'emballement répressif contre celles et ceux qui ont pu être soupçonné-e-s de porter atteinte à « l'union nationale » après les massacres de janvier ou quand la liberté d'expression, la liberté de penser sont remises en cause au nom... de la liberté de pensée et d'expression...

Nous avons tous et toutes été choqué-e-s par les tueries de janvier, dans la rédaction de *Charlie Hebdo* comme dans l'hyper-casher de Vincennes, tant par les symboles visés que par la barbarie de ces actes. L'émotion ne pouvait qu'être vive et partagée. Mais dans certains cas, elle a totalement éclipsée la raison ou a été instrumentalisée. Ce qui était au début un mouvement « spontané » et massif face aux attentats s'est transformé petit à petit par une reprise en main du pouvoir, étatique et patronal, devenu du jour au lendemain « Charlie ». Placé-e-s face à l'injonction « être Charlie » ou « ne pas être Charlie », celles et ceux qui pouvaient être soupçonné-e-s de ne pas choisir leur camp assez explicitement et/ou qui essayaient de mener une analyse nuancée des événements ou qui ont tout simplement refusé de se sentir « Charlie » avec les dirigeants ont pu être littéralement cloués au pilori.

C'est le cas d'un professeur de philosophie à Poitiers et d'un syndicaliste SUD à Bombardier. Bien loin de faire « l'apologie du terrorisme » – de nombreux signalements ont eu lieu auprès des préfetures pour tenter de jeter le discrédit sur plusieurs personnes –, d'être indifférents à ce qui s'était passé, ils ont été victimes d'une instrumentalisation des événements. Ce qui est en jeu, ici, c'est aussi la liberté d'expression et de pensée, ce en défense de quoi la majorité de la population s'est clairement exprimée ces dernières semaines pourtant. Ce n'est pas le moindre des paradoxes.

À Poitiers, un professeur de philosophie a été suspendu, sur dénonciation de parents d'élèves, pour avoir « perturbé la minute de silence » organisée dans les établissements scolaires après les massacres, minute de silence à laquelle il n'a pas participé de fait car il n'était pas de service à ce moment là... L'enquête administrative a été prompte à prendre la décision de sanction, sans que le professeur n'ait d'ailleurs connaissance des motifs précis ; ce qui semble lui être reproché, c'est d'avoir organisé un débat avec ses élèves et de leur avoir laissé la parole. C'est pourtant le propre de l'enseignement de la philosophie et, qui plus est, c'est ce qui était demandé par le ministère de l'Éducation Nationale. L'École, ainsi, se retrouve en première ligne, bien malgré ses acteurs et actrices, et est sommée de diligenter, en réalité, ce qui doit être « bien » pensé à propos de ces événements.

Derrière l'injonction du « rappel des valeurs de la République » aux élèves, se cachent, semble-t-il, des risques de censure et de sanction de la parole « divergente » et de toute pensée critique, bref de la pratique de la liberté de pensée tout court. Le professeur a par la suite été mis en garde à vue pour être entendu. Double sanction et peut-être double peine, preuve d'un emballement

non maîtrisé des appareils d'État qui ne veulent pas non plus que la réflexion soit menée jusqu'au bout sur toutes les causes possibles expliquant ce qui a pu amener des individus à se « radicaliser » et à commettre des meurtres de sang-froid au nom de leur idéologie religieuse bancale.

L'inquiétude est légitime relativement au contrôle qui risque de s'instaurer par rapport à la liberté pédagogique, qui est aussi une forme de la liberté de pensée, droit inscrit dans les textes qui régissent la législation dans le métier. Et on n'insistera pas ici sur l'énormité des comparaisons immédiates d'enfants et d'adolescents pour « apologie du terrorisme ». Un autre fait qui démontre les dérives hystériques d'un système qui perd pied et qui, au lieu de se remettre en cause, réprime tous azimuts dans la plus grande confusion...

À Bombardier, c'est le secrétaire CHSCT du syndicat SUD Industrie, majoritaire dans l'entreprise canadienne de fabrication de trains, qui a été attaqué par la direction. Dans le cadre de l'activité de son mandat, Karim a débattu avec plusieurs salarié-e-s dans l'atelier. Certain-e-s ont fait l'amalgame entre l'origine (réelle ou supposée) de notre délégué syndical, sa religion (réelle ou supposée), les attentats horribles commis contre *Charlie Hebdo*, et le fait qu'il n'était pas ici « dans son pays ». Notre délégué syndical a réagi vivement et avec raison à tels de propos, dénonçant les amalgames et discutant, comme il est d'usage de le faire dans les ateliers, en toute franchise et spontanément. La direction a tenté d'exploiter cet échange en montant un dossier vide « d'apologie du terrorisme » et en le transmettant au sous-préfet qui n'a d'ailleurs donné aucune suite. Ce qui n'a pas dissuadé cette même direction d'entamer une procédure de licenciement à son encontre, tout en s'épanchant dans la presse sur un « syndicaliste qui n'était pas Charlie ».

Outre le fait qu'il ne s'était en réalité jamais prononcé sur ce sujet, la direction s'est servie des événements pour tenter de virer un syndicaliste combatif : le fait que Karim soit visé par une procédure de licenciement résulte de l'activité syndicale importante du syndicat SUD et du CHSCT sur les conditions du travail, lutte qui a contraint l'entreprise à ne plus utiliser plusieurs cabines de peinture tant qu'elles ne seraient pas aux normes. Ces actions syndicales, initiées en 2014, et qui continuent, font que la direction souhaite par n'importe quel prétexte sanctionner Karim et par là s'en prendre à l'ensemble du syndicalisme de lutte. Sous prétexte d'être « Charlie », la direction d'entreprise a voulu donner une signification bien étrange à ce terme en se l'appropriant et en lui donnant un nouveau sens, sanctionnant de fait un syndicaliste au nom « de la liberté d'expression ». Fort heureusement, l'inspec-

tion du travail a refusé le licenciement – alors que les journalistes reprenaient dans leur grande majorité la position de l'entreprise sans avoir appelé le syndicat – démontrant ainsi que les « dossiers » étaient vides et que la direction souhaitait surfer sur la vague médiatique.

Ces deux exemples ne sont pas isolés mais viennent rappeler l'importance du droit syndical et de la liberté d'expression du personnel – quand bien même des débats existent et sont nécessaires sur cette notion (cf. ci-contre). Pour l'Union syndicale Solidaires, cette situation n'est pas nouvelle. Dans les entreprises, le patronat, dans sa grande majorité, ne s'est jamais soucié de la liberté d'expression. Pour preuve, les nombreux cas de discrimination syndicale, les attaques contre les tracts, les expressions syndicales, les lettres de sanctions ou les menaces, les procès, les entraves régulières, les licenciements... L'attitude de Michelin, il y a quelques mois, qui s'est attaqué à une caricature de Charb publiée dans un tract SUD, démontrent qu'il est grand temps que les libertés ne s'arrêtent plus aux portes du lieu de travail.

L'ouverture de négociations sur le droit syndical doit être impérativement remise à l'ordre du jour, en faisant valoir, comme cela a été fait récemment dans la rue, nos principes et valeurs sur l'ensemble des lieux de travail, entreprises et administrations avec notamment :

Des Heures d'informations syndicales payées afin de permettre des prises de parole des équipes syndicales auprès du personnel pour construire une véritable démocratie dans l'entreprise, avec des débats et une réelle information du personnel. Cela aussi est une forme fondamentale de la liberté d'expression ;

Le droit de distribuer les tracts dans l'entreprise : il n'est malheureusement pas possible aujourd'hui sur de nombreux lieux de travail de diffuser les différentes expressions syndicales. Le code du travail doit évoluer à ce niveau aussi et protéger les salarié-e-s qui diffusent les informations à leurs collègues. Ainsi un adhérent de SUD PTT 92, Yann Le Merrer a été révoqué pour... avoir distribué des tracts, pour faits de grève... bref pour avoir exprimé son mécontentement et ses considérations sur les conditions de travail dans le secteur (voir ci-contre) ;

Des outils à la hauteur des enjeux permettant une réelle présence syndicale, avec une augmentation des moyens, de nouveaux droits (sur l'information-consultation avec un droit de Veto contre les licenciements), et une protection réelle pour l'exercice des droits syndicaux alors que la répression antisyndicale reste forte, dans le secteur public comme dans le privé.



Liberté d'expression absolue ou relative ?

Faut-il défendre une liberté d'expression absolue, sur le modèle américain, et accepter par exemple des propos homophobes, racistes, etc. ? L'Union syndicale Solidaire reste fortement attachée à la liberté d'expression et à la liberté de pensée, tout comme à la liberté de conscience mais rappelle que la liberté d'expression ne peut pas pour autant être sans aucune limite : elle est définie et encadrée par la loi.

Notre engagement est celui de la lutte pour l'égalité des droits entre toutes et tous, quelque soit l'origine, le genre, l'orientation sexuelle, la croyance ou non, les opinions philosophiques et contre toutes les discriminations. Si les caricatures publiées dans *Charlie Hebdo* sur la religion ont fait polémique et qu'on a beaucoup parlé de la « liberté d'expression » à ce sujet, il y a aussi d'autres enjeux. On peut d'abord rappeler les principes fondateurs de la liberté de la presse – l'article 11 de la *Déclaration Française des droits de*

l'Homme et du Citoyen de 1789, ou l'article 19 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* – et le long combat pour le droit à l'humour et à la satire à travers les siècles. Les décisions de justice marquantes – les faits précédant le droit, ce dernier découle du rapport de force – en témoignent : la mythique 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris a déjà rendu le 22 mars 2007 un jugement sur les caricatures de *Charlie Hebdo* et de la religion, rappelant des principes et des droits, dont l'absence de délit de blasphème (bien qu'il doive encore être supprimé en Alsace-Moselle), dans une société « laïque » et pluraliste.

Qui plus est, on ne saurait non plus ignorer que l'application, de fait, de la laïcité ne touche pas de la même façon toutes les communautés (religieuses ou supposées telles) et que les discours sur la tolérance se heurtent à certaines formes de préjugés et d'amalgames qui touchent plus les uns que les autres.

Défendre le principe de la liberté d'expression et la refuser à ses salariés

Dans le secteur postal non plus, on ne doit pas s'exprimer trop librement. C'est ce que démontre la direction de la poste dans les Hauts-de-Seine qui a notifié sa révocation à Yann Le Merrer, secrétaire départemental adjoint de Sud PTT 92. Les faits qui lui sont reprochés et tels qu'ils sont mentionnés dans son dossier ? Son activité syndicale... En effet, rien d'autre ne peut lui être « reproché » que d'avoir exercé la liberté d'information, son droit de grève, son droit de critiquer les dégradations des conditions de travail des salarié-e-s de l'entreprise. Ce qui n'empêche pas dans le même temps la direction de décider de la tenue d'une minute de silence pour défendre la liberté d'expression attaquée dans son principe lors de l'assassinat des journalistes de *Charlie Hebdo*.

Si les collègues de Yann Le Merrer sont mobilisés aujourd'hui, c'est bien aussi pour défendre la liberté d'expression dans l'une de ses formes tout aussi fondamentale. **Pour en savoir plus : www.sudptt.org/spip.php?article101777**

Une dynamique unitaire

Pour ne plus perdre sa vie à la gagner

Le mercredi 11 février 2015 le collectif pour la santé des travailleuses et des travailleurs a tenu son premier meeting unitaire à l'espace Jean Dame à Paris. Ce collectif est à l'origine de l'appel pour ne plus perdre sa vie à la gagner, porteur d'une pétition : pournplusperdresavialagagner.wesign.it/fr Il regroupe déjà un nombre important d'associations, de syndicats, de personnalités, il devrait être rejoint par d'autres forces et prépare pour les mois qui viennent des états généraux de la santé des travailleuses et travailleurs.

**COLLECTIF
POUR LA SANTÉ
DES TRAVAILLEUSES
ET TRAVAILLEURS**

Des interventions d'une grande richesse

Le meeting, animé par Nolwen Weiler de Bast!, François Desriaux de la revue Santé et Travail, a été l'occasion pour l'ensemble des composantes du collectif de faire le point sur les différentes attaques auxquelles nous sommes confrontés et de démontrer, s'il était besoin, l'utilité des outils de défense de la santé des travailleuses et travailleurs que sont les CHSCT, les services de l'inspection du travail ou les Services de Santé au Travail, les associations engagées dans la défense et la lutte, les cabinets d'expertise CHSCT et bien d'autres encore.

En complément de ces interventions de nombreux actrices et acteurs de luttes pour la défense de la santé du mouvement ouvrier sont venus témoigner de leurs batailles : Michel Capron pour la plateforme RSE sur l'importance d'avoir une action internationaliste sur ces enjeux, Pascal Vitte pour l'observatoire du stress et des mobilités forcées de France Télécom sur l'enjeu d'une appropriation collective des termes du débat santé travail, Philippe Billard sur la sous-traitance dans le secteur du nucléaire et l'urgence à agir pour avoir de réels outils de défense, Christine Poupin sur les CHSCT en zone Seveso, Gerald Le Corre pour l'intersyndicale inspection du travail de Seine Maritime et ses luttes à la fois pour donner des droits nouveaux aux CHSCT de la fonction publique et défendre l'utilité sociale de l'inspection du travail, Olivier Le Saec du syndicat Sud BPCE à l'origine d'une action juridique contre le Benchmark et Maud Beckers avocate du Syndicat des Avocats de France sur les actions devant les prud'hommes, instance elle aussi attaquée par le projet de loi Macron.

Faire face à une logique globale

Ce meeting a été l'occasion de réaffirmer notre dynamique unitaire, indispensable pour ne plus être isolés face à des attaques qui ont une logique globale. Depuis les lois Auroux de 1982, le Medef contre-attaque et s'attache à réduire le principe de la loi comme filet de protection via les possibilités d'accords dérogatoires sur certains sujets qu'il a réussi à obtenir au fil des Accords Nationaux Interprofessionnels et des lois qui les transposent dans le code du travail. Ces attaques font également suite aux atteintes successives ces dernières années à la médecine du travail, que les employeurs tentent d'instrumentaliser pour adapter les salariés au travail et faciliter l'exclusion des travailleurs, à l'inspection du travail, à travers la remise en cause de son indépendance et la réduction de ses moyens et aux Conseils de Prud'hommes entravé par le manque de moyens.

Ainsi, ces derniers mois, les attaques sont apparues à travers le projet de loi Macron avec, entre autres, l'extension du travail de nuit, la suppression du délit d'entrave et la réduction des moyens d'actions de l'inspection du travail. La médecine du travail prévue initialement dans le texte en a été sortie et fera l'objet d'un projet spécifique sur lequel nous avons les plus grandes inquiétudes. Elles sont aussi apparues avec la volonté du Medef et du gouvernement de s'attaquer aux CHSCT.

Construire ensemble

L'objectif du collectif n'est pas seulement de dénoncer les attaques du patronat et du gouvernement contre les droits collectifs des travailleurs en matière de santé au travail mais aussi de lever les obstacles qui entravent encore trop souvent l'exercice de ces droits collectifs, notamment du fait de la taille de l'entreprise, de la précarité des salariés, de la pénurie de médecins du travail et du manque d'indépendance des services de santé au travail.

Il s'agira aussi d'améliorer ces droits en favorisant notamment les nécessaires collaborations entre tous les acteurs de la chaîne de la prévention de la santé au travail, notamment entre syndicats, représentants du personnel, médecins et autres acteurs des services de santé au travail, experts auprès des représentants du personnel au CHSCT, agents de l'inspection du travail et des caisses régionales d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et en construisant ensemble des droits nouveaux. Dans cet objectif nous construirons dans les mois qui viennent les états généraux de la santé des travailleuses et travailleurs.

infos solidaires

D genrÉs D Sexualités

Le premier numéro du bulletin de la commission Genres & Sexualités de Solidaires est paru. Uniquement électronique, ce bulletin a vocation à porter au sein des syndicats les facettes multiples que recouvrent les thématiques LGBT, ainsi que des outils, et des débats... Au sommaire de ce premier numéro : Rapport Teychené en milieu scolaire — Audrey Lorde — Outils, chiffres — Homosexualités en Afrique — Mariage — Lexique & bon à savoir — Pinkwashing et homonationalisme en Israël — Homosexualité, cible des réacs — témoignages. Pour lire et télécharger ce premier numéro : <http://www.solidaires.org/IMG/pdf/DgEDs1-2.pdf>.

Tous les amours ont des droits tous les droits pour nos amours

Le 13 juin, à Guéret, le printemps sera chaud!

Après le 9 avril contre l'austérité, poursuivons la mobilisation pour des alternatives à la politique libérale du gouvernement. Les services publics constituent un socle pour une politique de redistribution des richesses, pour renforcer la cohésion sociale. Ils contribuent aussi au mieux vivre ensemble dans une société plus solidaire. Le 13 juin 2015, des forces sociales de tous horizons, syndicats (CGT, Solidaires, FSU), associations, collectifs, partis politiques se sont donnés rendez-vous à Guéret. Ils manifesteront pour promouvoir le développement des services publics et défendre leur proximité territoriale. Solidaires vous donne donc rendez-vous à Guéret ! Prendre contact avec le secrétariat national :

contact@solidaires.org
pour les questions pratiques organisationnelles. De nombreux départements organiseront leur propre déplacement (se rapprocher de votre Solidaires local).

Forum des mouvements sociaux du 28 février, la suite

Le bilan en termes de participation est modeste puisque une centaine de personnes seulement étaient présentes. En revanche la diversité des associations et des mouvements représentés a permis un brassage des expériences et des points de vue. La journée s'est conclue par quelques

pistes concrètes de mobilisations communes qui fassent apparaître notre volonté de convergences et de participation au renforcement du rapport de forces global. Pour ce faire nous avons décidé d'une part d'appuyer les mobilisations existantes comme par exemple les manifestations du 9 avril contre l'austérité et d'autre part de se fixer un RDV mensuel avec une cible symbolique. La perspective de construire une mobilisation nationale reste un objectif à construire.

Les Utopiques

Cette initiative, sous un nouveau format par rapport au projet initial prévu à Blainville-sur-mer, se déroulera sur deux jours (les 27 et 28 mai) à la Bourse du travail de Saint Denis (métro : St Denis Porte de Paris) en reprenant les trois thématiques prévues à l'origine. Les échanges se dérouleront en plénières et en ateliers. La première journée sera introduite par trois intervenant·es extérieur·es : Alain Bihl — *L'analyse du processus de mondialisation modifie-t-il les conditions politiques de la lutte des classes ?*; Jade Lindgaard — *Transition écologique : Du chantage à l'emploi aux alternatives de reconversions*; Catherine Samary — *Du productivisme à la planification bureaucratique*. La seconde journée sera ouverte par une pièce intitulée « C'est pas rose », Théâtre de l'opprimé par l'association *FéminismEnjeux*. Étant entendu, par ailleurs, que la dimension genrée doit être transversale dans toutes les thématiques. Nous ferons la synthèse des questions stratégiques et revendicatives posées pendant ces 2 jours. Adresse inscriptions : inscriptionscefi@solidaires.org

Expressions solidaires

Journal bimestriel édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Vilette
75 019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Cécile Gondard-Lalanne

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme : Atelier Du Bonjour



3 questions à :

La Marche Mondiale des Femmes

Peux-tu revenir sur la construction du mouvement, sa composition, ses objectifs ?

La Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté est un mouvement féministe international, présent dans environ 164 pays sur les 5 continents. Il est né fin 1998 quand des militantes québécoises sont venues en Europe nous proposer cette idée, après avoir réussies chez elles une Marche dans tout le Québec nommée « Du Pain et des Roses ».

Tous les 5 ans, du 8 mars au 17 octobre, nous nous mettons en marche, symboliquement ou pas, pour faire le lien entre les vécus, les revendications, les luttes, les alternatives portées par les femmes dans le monde. 2015 est l'année de la 4^e Marche Mondiale des Femmes. Pour cela, nous commençons par un événement dans chaque pays, puis un événement continental, et un événement mondial. En amont, nous avons travaillé sur les thèmes que nous voulons aborder, les textes, les revendications, les outils, les symboles. La MMF est composée de toutes les associations féministes et parfois féminines qui souhaitent la rejoindre. Il suffit d'accep-

ter la Charte des Valeurs et la Charte Mondiale des Femmes pour l'Humanité adoptées respectivement en 2000 et 2005. Nous nous allions aussi à des « partenaires », certains permanents (la Confédération Paysanne), ou occasionnels selon les thèmes abordés. Mais avec toujours le souci d'élargir l'audience du féminisme, d'échanger sur nos pratiques, et d'apprendre aussi. Ce sera le cas cette année avec le thème « Souveraineté alimentaire, Justice climatique » où les féministes ne sont pas très en pointe en France.

Quelles sont les thématiques que vous voulez mettre en avant cette année ?

Nous avons 5 thématiques. Pour chacune, nous constituons un Groupe de travail dont la « mission » est d'écrire un texte référent, de réfléchir aux actions, de préparer l'Agora Nationale Féministe. **Violences faites aux femmes** : il n'est pas besoin de développer, on sait comment elles reculent peu, et même s'aggravent dans nombre de pays ; **Travail et Autonomie financière** : les femmes restent majoritaires dans les métiers précaires, à temps incomplet et... la majo-

rité des chômeurs. En lien avec l'actualité, cette année le combat porte contre la loi Macron sur le travail du dimanche et de « soirée », que les femmes auront peu le « choix » de refuser ;

Souveraineté alimentaire et Justice climatique : thème bienvenu en cette année où la Conférence mondiale sur le Climat se tient en décembre à Paris. Nous ferons partie de la contre-mobilisation dans la Cop21. Le symbole de la Marche 2015 est la semence : nous travaillons en direction des associations de jardins partagés, jardins familiaux, du monde paysan, etc... avec une campagne de selfies « Je sème pour les Droits des Femmes » ;

Contre les Extrêmes, extrêmes-droites et extrémismes religieux : un thème d'actualité, hélas. Les idées extrémistes ne vont jamais dans le sens d'une plus grande liberté pour les femmes. Elles tentent surtout de les remettre au pas et de supprimer tout ce qui va vers l'égalité homme/femme ;

Immigration-migration : les femmes immigrées cumulent les stigmatisations sexistes et racistes et les discriminations qui vont avec, sans parler des sans-papiers, au bout de la chaîne de l'exploitation. Nous voulons pour les femmes immigrées un statut autonome, même sol même droit, et leur régularisation.

Les rendez-vous sont nombreux en 2015, tu peux nous décrire les principaux ?

D'abord le 8 mars, le jour où la Marche commence partout. Les banderoles de tête des manifestations sont alors souvent celles de la MMF, et les thèmes aussi.

Puis le 24 avril : ou « L'heure de Solidarité féministe internationale », à la même heure, à midi, sur tous les continents. Nous avons choisi le 24 avril, date de la catastrophe du Rana Plaza où un millier de femmes ont trouvé la mort dans une usine de textile. Nous réfléchissons avec d'autres associations et syndicats à l'action en France pour rendre hommage à toutes ces femmes, et continuer à demander des comptes aux responsables, multinationales, Etats mais aussi consommateurs/trices.

Ensuite le 6 et 7 juin, notre grande Agora Féministe nationale, à Nantes cette année, pour remettre en commun le travail de toutes les villes et associations sur nos 5 thèmes, manifester, faire la fête, nous avons hâte !

En septembre, la Rencontre des femmes du Bassin méditerranéen à Marseille contre les extrêmes droites et les extrémismes religieux.

Et enfin, autour du 17 octobre, la clôture européenne de la Marche au Portugal, sans doute à Lisbonne...

Pendant toute cette période, une caravane européenne, constituée par des jeunes de la Marche Mondiale des Femmes Europe, sillonnera tout le continent afin de faire des liens entre les féministes des pays traversés, de rassembler leurs expériences de luttes et leurs alternatives, et les transmettre plus largement. Ce sera aussi un lieu de vie collectif, alternatif, de partage et de créativité.

marchemondialedesfemmes2015.wordpress.com